SAINT-MARTIN DE JUSSAC

BULLETIN MUNICIPAL

N°2/2015

A LA DÉCOUVERTE DE NOTRE COMMUNE

LA BRÉGÈRE

LA BRÉGÈRE

CHANLIAT

CHANLIAT

SOMMAIRE

Le mot de Madame le Maire page 2

Les affaires communales pages 3 à 6

Incivilités page 7

Actualité de la commune pages 8 à 11

La parole aux associations pages 12 à 16

Actualité de notre école page 17

Sentiers et chemins page 18

Notre commune page 20

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Le calicot sur la façade de la mairie affirme une cause commune sur le territoire intercommunal Vienne-Glane et plus étendu sur le territoire français.
Le 19 septembre dernier, nous avons symboliquement fermé la mairie et distribué dans le bourg le tract « COMMUNE EN DANGER » rédigé par l'Association des Maires de France, que vous pouvez consulter sur le site de la commune ou en mairie.
On parle d'asphyxie des communes mais ce sont les populations qui vont manquer d'air.
Pour Saint-Martin de Jussac, les recettes fiscales sont exclusivement composées des impôts sur les ménages (¾ des produits attendus).
La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état continue de baisser chaque année.
Le seul levier est la fiscalité mais certains foyers sont presque étranglés.
Comment pouvons-nous répondre aux demandes nécessaires de nos administrés si nous n'avons plus les moyens ?
Que deviendra le patrimoine communal si nous ne sommes plus en mesure de l'entretenir ?
Quel avenir donnons-nous au tissu industriel ou artisanal s'il n'y a plus de commande ?
Autant de questions que chacun de nous se posent car nous sommes sur le terrain et avons le sens du service public.

JE ME REFUSE A ACCEPTER CET ETAT DE FAITS !

Chers représentants de l'état,
Faites confiance aux élus de proximité que nous sommes.
Ce n'est pas en épuisant les ressources que l'économie pourra être redressée.
Stoppons les abus !
Les cotisations sont à payer même pour les entreprises multi-nationales.
Les banques sont suffisamment engraissées.
Favorisons l'essor !
La culture du travail a disparu, il est plus qu'urgent de s'en préoccuper (formation/orientation pour des anciens et nouveaux métiers).
L'éducation pour tous, même si les moyens humains requis ont un coût.
Aspirons à un partage des richesses !
Une pétition est à votre disposition au secrétariat.

Malgré le contexte général, nous nous projetons et envisageons des travaux mesurés et priorisés.
Le 1er chantier nécessaire concerne la ventilation des classes, suite aux relevés réalisés par l'entreprise ALGADE.
Le 2ème projet porte sur la mise aux normes du local technique et l'aménagement d'une salle dédiée aux associations.
En plus de ces deux priorités, un état des lieux est en cours concernant la rénovation du réseau des chemins, c'est un enjeu important. Cet objectif sera réalisable suivant notre volonté en composant avec les impératifs de desserte des parcelles privées, les usages agricoles, la préservation du patrimoine et le soutien aux activités de petite randonnée.

Avec toute l'équipe municipale,
je vous souhaite un automne coloré.

Votre Maire, Luigia SOURY

LES AFFAIRES COMMUNALES

Conseil Municipal du 16 février 2015

EXONERATION DES PENALITES DE RETARD CONCERNANT LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE
Compte tenu des difficultés rencontrées à la fois par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises, Madame le Maire propose que les pénalités de retard dans le délai d'exécution des travaux ne soient pas appliquées.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION TAP AVEC LA COMPAGNIE CIRCADIEM
Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2014 concernant les conventions avec les intervenants TAP.
Considérant que l'association l'hirondelle n'est plus en mesure d'assurer les Temps d'Activités Périscolaires.
Considérant que la Compagnie CIRCADIEN se propose de remplacer cette association au prix de 25 € de l'heure par intervenant, les frais de déplacement restent inchangés.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec la Compagnie CIRCADIEM.

Conseil Municipal du 7 avril 2015

Débat d'orientation budgétaire

Conseil Municipal du 13 avril 2015

PACTE FINANCIER, ANNEE 2015
Le conseil municipal,
Considérant les décisions de la communauté de communes Vienne-Glane, antérieures liées au pacte financier dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP),
Considérant que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle a été supprimé,
Considérant que dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, il est assuré le maintien du montant perçu au titre du FDPTP,
Considérant que les communes bénéficiaires antérieurement du Fonds Départemental bénéficieront également de compensation dans les mêmes conditions que la communauté de communes,
Considérant qu'il y a lieu de conforter le pacte financier dans le sens de la solidarité de la communauté de communes envers les communes,
Après en avoir délibéré, accepte les répartitions du pacte financier (pour Saint-Martin dotation 2015 : 74970€) ; dit que les crédits sont inscrits au budget 2015 ; autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET GENERAL, BUDGET ANNEXE CCAS ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Considérant l'exactitude de la reprise des écritures des budgets 2014.
Considérant que les résultats sont identiques au compte administratif 2014.
Considérant que le compte de gestion 2014 du receveur n'appelle aucune observation.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2014 des budgets concernés.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET GENERAL, BUDGET ANNEXE CCAS ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain Favraud, doyen, a délibéré sur le compte administratif 2014 des budgets concernés. Mme le Maire ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2014 des trois budgets.

ADOPTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 POUR LES TROIS BUDGETS
Considérant les éléments et statuant sur l'affectation du résultat.
Le Conseil Municipal a voté par 8 voix pour et 7 voix contre.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
Vu le projet du budget primitif 2015 de la commune
Le Conseilo Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget par 8 voix pour et 7 voix contre.

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2015 CCAS ET ASSAINISSEMENT
Vu le projet de budget annexe pour le CCAS et l'assainissement de la commune
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces deux budgets annexes.

TAXES DIRECTES LOCALES 2015
Après exposé par Mme le Maire, précisant les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes et rappelant notamment les taux appliqués l'année dernière.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reprendre en l'état les taux de référence de 2014 et fixe les taux d'imposition pour 2015.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE-GLANE
Le conseil municipal,
Considérant la nécessité de modifier les statuts de la communauté de communes Vienne-Glane ainsi qu'il suit :
Création
Compétence Affaires sociales et solidarité
- Gestion et entretien d'une épicerie solidaire intercommunale.
Compétence Urbanisme
- Aide technique pour les instructions du droit des sols aux communes membres de la communauté de communes Vienne-Glane par voie de convention pour les documents d'urbanismes suivants : certificat d'urbanisme b, permis de construire, déclaration préalable, déclaration préalable lotissements , permis d'aménager, permis de démolir.
Modification

LES AFFAIRES COMMUNALES

Compétence Culture
- Intervention musicale en milieu scolaire et durant les temps d'activités périscolaires.
Après délibération, sollicite la modification des statuts de la communauté de communes Vienne-Glane, comme indiqué ci-dessus.

DOTATION DE COMPENSATION ET DE SOLIDARITE, ANNEE 2015
Le conseil municipal,
Vu le code général des impôts et en particulier l'article 1609 nonies C,
Vu le budget de la communauté de communes Vienne-Glane pour l'exercice 2015,
Considérant l'avis collégial des membres du bureau de la communauté de communes Vienne-Glane,
Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Vienne-Glane (réunion du 30 mars 2015),
Après en avoir délibéré, accepte les conclusions des membres du bureau et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Vienne-Glane ; accepte les dotations de compensation (pour Saint-Martin, le montant des charges transférées est de 44879€ ; la TP de 2000 est de 7047€ ; la compensation négative est donc de 37832€) ; dit que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

DEPISTAGE RADON ECOLE
Madame le maire expose au Conseil Municipal la visite de dépistage du Radon à l'école communale effectué par l'Entreprise ALGADE dont le rapport indique l'obligation de réaliser un diagnostic complémentaire.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le maire à engager la dépense correspondante, soit 1100 € HT avec l'Entreprise ALGADE, 2, route de Lavaugrasse 87250 BESSINES SUR GARTEMPE, et dit que cette dépense est inscrite au budget 2015.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES PAR LA COMMUNE :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser les subventions et participations (article 6574 du budget principal 2015) aux diverses associations et d'octroyer une augmentation de 10€ aux associations communales.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE»
Suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne concernant la désignation au sein du conseil municipal de St Martin de Jussac d'un correspondant « sécurité routière »
Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne comme correspondant « sécurité routière », Madame Virginie BEAURY.
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « CITOYENNETE»
Suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne concernant la désignation au sein du conseil municipal de St Martin de Jussac d'un correspondant « citoyenneté »
Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne comme correspondant « citoyenneté », Monsieur Geoffroy BURIN.

ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE / MAINTIEN DE L'ADHESION DE LA COMMUNE
Après exposé par Madame le Maire,
Précisant que la commune de Saint Martin de Jussac adhère à l'Association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne
Considérant le rôle des Communes dans la vie de la Nation, l'intérêt qui s'attache à un regroupement des communes et de tous les élus au sein d'une association apolitique.
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE JUSSAC décide de maintenir l'adhésion à l'Association des Maires et Elus du Département de la Haute Vienne à laquelle la commune est représentée par son Maire et la cotisation correspondante sera imputée chaque année au budget communal.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION LA MARELLE LIMOUSINE
Après exposé par Madame le Maire,
Précisant les prestations que peut apporter l'Association La Marelle Limousine (Animations diverses)
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE JUSSAC, après en avoir délibéré, décide l'adhésion de la commune à l'Association La Marelle Limousine et dit que la cotisation correspondante sera imputée chaque année au budget communal.

ACHAT VETEMENTS POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX
Madame le maire expose au Conseil Municipal l'obligation d'équiper de vêtements et de chaussures de travail suivant les normes d'hygiène et de sécurité. Aussi il convient d'annuler la délibération du 04/07/1995 concernant l'attribution annuelle de vêtement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision, autorise Madame le Maire à acheter l'équipement nécessaire à tout le personnel communal et dit que cette dépense est inscrite au budget 2015.

ACHAT LAVE LINGE
Vu la commande auprès de PULSAT – SARL CHAZAT 9 Bd de a République 87200 SAINT JUNIEN d'un lave linge pour la cantine pour un montant de 250.00 € HT soit 300.00 € TTC
Vu le caractère de durabilité de cette acquisition,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dit que cette dépense sera inscrite en investissement
Les crédits sont ouverts au budget en cours.

TARIFS CANTINE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2015
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juin 2011
Considérant que les tarifs des repas de la cantine scolaire n'ont pas subi d'augmentation depuis 2011
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à

l'unanimité fixe les tarifs de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, à savoir :
- 2.10 € le repas régulier
- 3.00 € le repas pris occasionnellement (tarif inchangé)
- 4.00 € le repas adulte (tarif inchangé).

RPI St MARTIN/St BRICE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA SORTIE SCOLAIRE DE LA CLASSE DE CM2 POUR LE « PROJET ASTRONOMIE »
Madame le maire présente au Conseil Municipal le séjour du 21 au 22 mai 2015 dans le Cher organisé par Sophie LEYSSENE, enseignante à Saint Martin de Jussac, dans le cadre du projet astronomie.
Considérant que 28 élèves sont concernés :
- 4 enfants domiciliés à Saint Martin de Jussac
- 18 enfants à Saint Brice Sur Vienne
- 6 enfants domiciliés dans d'autres communes
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 175 €, somme qui sera versée à la coopérative scolaire de Saint Martin de Jussac.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES
Vu la délibération du 28 avril 2014 relative à la participation de la commune aux transports scolaires
Considérant les modifications établies par le SIVOM le 15 décembre 2014 concernant la navette RPI St Brice/St Martin (école de St Martin vers l'école de St Brice), à savoir : rajout de 5 élèves pour une somme supplémentaire de 600 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette modification et autorise Madame le maire ou à défaut son représentant à signer le mandat correspondant (dépense prévue à l'article 657358).

Conseil Municipal du 29 mai 2015

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'ARBRE ET L'ABEILLE
Considérant la création depuis la rentrée scolaire 2014 des « Temps Activités Périscolaires »
Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention à titre gracieux avec l'intervenant TAP suivant :
ASSOCIATION L'ARBRE ET L'ABEILLE, représentée par Monsieur VIGNERON, 6, La Tuilière des Herses 87520 JAVERDAT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire ou à défaut son représentant à signer la convention avec l'intervenant TAP désigné ci-dessus.

CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE-VENTILATION
Madame le Maire expose au Conseil Municipal la consultation de deux entreprises concernant le contrat de maintenance de :
- la chaufferie bois et sous-stations,
- la chaudière fuel
- la ventilation double flux
- la chaudière gaz de la cuisine
- l'aérotherme de la salle des fêtes
A savoir :
- Société LANDAUD PASCAL, 16 Allée des peupliers 87140 CHAMBORET pour un montant de 2 928 € TTC
- Société SOLIDEC, Moulin de La Garde 87000 LIMOGES pour un montant de 1 680 € TTC
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'Entreprise SOLIDEC située Moulin de La Garde à LIMOGES pour un montant annuel de 1 680 € TTC et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

CHEMINS RURAUX
Madame le Maire :
- Expose au Conseil Municipal que pour une gestion rigoureuse en vue du respect de la libre circulation et au regard de l'Article 161-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime « l'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux » il lui incombe d'user de son pouvoir de police, si nécessaire.
- Propose la réalisation d'un état des lieux des chemins communaux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, charge le Maire d'appliquer toutes les démarches pour l'application de l'article cité ci-dessus et décide la réalisation de cet état des lieux.

AGRANDISSEMENT COLUMBARIUM
Considérant la réalisation du premier columbarium par l'entreprise MERIGOT, Pompes Funèbres, 18, rue de La Lande 87520 ORADOUR SUR GLANE et que cet établissement a donné entière satisfaction
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise MERIGOT Pompes Funèbres concernant l'extension du columbarium pour un montant de 5 712 € TTC.

TARIFS SALLE DES FETES
Considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2008 fixant les tarifs de la salle des fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide, à partir du 1er juillet 2015, d'appliquer pour la salle des fêtes les nouveaux tarifs, à savoir :
Résidents de la commune :
- Salle des fêtes 150 € + 50€ par jour complémentaire
- Espace traiteur 50 € par jour
Non résidents de la commune :
- Salle des fêtes 200 € + 50€ par jour complémentaire
- Espace traiteur 50 € par jour
Associations communales :
- Salle des fêtes 200 € + 50€ par jour complémentaire
- Espace traiteur 50 € par jour
Associations communautaires
- Salle des fêtes 200 € + 50 € par jour complémentaire
- Espace traiteur 50 € par jour
Associations externes à la commune
- Salle des fêtes 250 € + 50 € par jour complémentaire
- Espace traiteur 50 € par jour
A ces tarifs s'ajoutent les frais de chauffage et d'électricité en fonction de la consommation réelle, décide également d'une location gratuite une fois l'an pour les associations communales et dit qu'une caution de 300 € sera demandée à chaque location lors de

la réservation.
FERMETURE CLASSE DE SAINT-BRICE
Madame le Maire expose la situation du RPI Saint Brice/St Martin et informe le Conseil Municipal de l'arrêté pris par l'académie de Limoges concernant la fermeture d'un poste d'enseignant à l'école de Saint Brice.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déplore la fermeture de classe sur le RPI St Brice/St Martin et décide de soutenir la commune de Saint Brice Sur Vienne pour le maintien des postes et aucune fermeture de classe et d'école.

Conseil Municipal du 27 juin 2015

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)
REPARTITION DEROGATOIRE DITE « LIBRE » POUR L'EXERCICE 2015
Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2336-1 à L2336-7,
Considérant que la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
Considérant qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions entre les communes et l'établissement de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L2336-3 du code général des collectivités territoriales,
Après délibération, décide
Article 1er : pour le seul exercice budgétaire 2015, la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est intégralement supportée par l'établissement public de coopération intercommunale Vienne-Glane, soit 671 176 €.
Article 2 : en application de l'article 1 de la présente délibération, il sera dressé chaque année un tableau des contributions de l'EPCI et de chacune de ses communes membres, communiqués au représentant de l'Etat dans le département.
Article 3 : autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien cette opération.
Article 4 : la présente délibération sera transmise à
- monsieur le Préfet du département de la Haute-Vienne et de la région Limousin
- monsieur le directeur départemental des finances publiques de Limoges.

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC AU VILLAGE DE L'AUBINERIE
Madame le Maire expose au Conseil Municipal :
Par délibération en date du 17 décembre 1998, l'Assemblée Plénière du Syndicat Energies Haute-Vienne a créé un Service Départemental de l'éclairage public.
Ce service a pour mission d'apporter son aide aux collectivités dans le cadre des projets d'éclairage public et des terrains de sport.
Les conditions d'intervention sont les suivantes :
Définitions des conditions techniques :
-Le S.E.H.V précède à l'étude de l'avant-projet sommaire des réseaux d'éclairage public à la demande du maître d'ouvrage et apporte assistance à ce dernier dans le choix des matériels, le contrôle et la réception des travaux.
-Le mandataire établit une première estimation des travaux afin de déterminer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.
-L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention afin de faire procéder aux travaux.
Conditions financières :
Les travaux sont préfinancés par le Syndicat aux conditions du marché.
L'intégralité du marché s'applique à l'opération.
Modalités de remboursement :
La commune rembourse le Syndicat, sur le coût réel des travaux, dans les conditions suivantes :
Le SEHV émet un titre de recouvrement dans le mois qui suit l'établissement du décompte général des travaux et simultanément un mandat de la subvention dont le montant est fixé par délibération du SEHV chaque année.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité confie les études et désigne comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public dans le cadre des travaux d'extension de l'Aubinerie, le Syndicat Energies Haute-Vienne et autorise Le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.
Le coût de cette extension s'élève à 3565,33 € TTC : subvention de 1284,03 €, 2281,30 € restent à la charge de la commune.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2014-2015
Considérant les différents états à payer au Syndicat Mixte Vienne-Glane pour les transports scolaires 2014-2015 ;
Considérant que ces dépenses sont à imputer au 657358 et qu'il y a lieu de préciser le bénéficiaire, l'objet et le montant.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le maire ou à défaut son représentant à signer les mandats relatifs aux transports scolaires pour le Syndicat Mixte Vienne-Gorre, à savoir :
- Transports scolaires 7 175.11 €
(tableau répartition des communes)
- Navette RPI St Martin/St Brice 1 920.00 €
(enfants domiciliés sur St Martin inscrits sur RPI)
- Elèves hors zone en garderie à St Brice 1 500.00 €
Scolarisés à St Martin de Jussac (prise en charge par 50% commune de St Brice et 50 % commune de St Martin).
Une décision modificative sera proposée au vote ultérieurement.

DEMANDE DE DECLASSEMENT DE VOIE COMMUNALE
Le conseil municipal a émis un avis défavorable à l'unanimité concernant le déclassement des voies communales qui servent un intérêt public (un courrier a été adressé dans ce sens à l'administré concerné).

INCIVILITÉS ET RÉCURRENCE DES DÉPOTS SAUVAGES

Malgré une surveillance assidue et un nettoyage régulier, des monceaux d'ordures sont souvent trouvés un peu partout sur la commune, jusqu'à remplir une benne.

Trois candélabres ont été détériorés, 2 au lotissement La Source et 1 au lotissement L'Etang. Les réparations s'élèvent à 1213,58 euros.

Dépôts sauvages constatés : gravats, pneus, bouteilles en verre...
Ces actes d'incivilité dégradent la qualité des paysages, peuvent polluer les sols, l'air et les eaux de rivières, altérer la qualité des nappes phréatiques et appauvrir la faune et la flore locales. Ils abîment notre village.
Pourtant des moyens ont été mis en œuvre pour aider la population et les professionnels à recycler toutes sortes de déchets dans le respect des règles environnementales.

Nous avons à notre disposition l'éco-point et un accès à la déchetterie conditionné par une carte qui se demande et se récupère à la mairie (horaires de la déchetterie page 19).

ENSEMBLE
PRÉSERVONS NOTRE COMMUNE

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

Journée du livre
15 mars 2015

La journée du livre fêtait ses 20 ans en ce dimanche 15 mars 2015 !
En fin d'après-midi, comme la tradition l'oblige, les prix ont été remis.
Gérard Brutus, habitué de l'événement, s'est vu décerner le **Prix Panazô** pour son roman « Le curé de Cédrac » (éditions des Monédières).
Jean-Paul Romain-Ringuier, quant à lui, s'est vu remettre le **Prix Panazô des lycéens** pour « Un amour à l'essai » (éditions Souny).

Commémoration
19 mars 1962

Concert
1er avril 2015

Une Italie qui chante
Concert organisé et offert par la Mégisserie, dans le cadre des Brigades d'Intervention Poétique.

Course cycliste
6 avril 2015

130 coureurs ont répondu à l'appel des organisateurs de la course de Saint-Martin de Jussac. L'ASSJ Cyclo, la municipalité et le comité des fêtes ne peuvent que se réjouir de cette belle participation. C'est sous un beau soleil mais avec un vent froid vraiment désagréable, que les cyclistes ont donné le meilleur d'eux même sur ce circuit exigeant. Belle réussite, grâce au travail de tous les bénévoles et les différentes courses ont donné de beaux vainqueurs dans toutes les catégories. Après la remise des récompenses et le traditionnel vin d'honneur tout le monde s'est donné rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

Spectacle
15 avril 2015

Dans le cadre de l'évènement «La culture au grand jour».
Spectacle offert par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Commémoration
8 mai 1945

Visite d'une classe de 2nde
20 mai 2015

Une classe de seconde du Lycée Les Vaseix est venue visiter la chaufferie bois le 20 mai 2015 ainsi que le « jardin de curé » situé aux abords du presbytère.

Fête de la musique
21 juin 2015

Dans la salle des fêtes et sur le modèle de « La fête des voisins », on vient avec un « panier » que l'on peut partager …
Animations musicales proposées par des habitants de Saint-Martin (sono et synthé). Et chacun était invité à venir faire une prestation !
Le comité des fêtes proposait l'apéritif : Punch et sangria.

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

Atelier informatique - Fin de saison
25 juin 2015

La session 2014-2015 de l'atelier informatique s'est achevée le 25/06/2015 par un pot de l'amitié qui s'est déroulé sous le préau devant la Mairie en présence des éléves et des animateurs.
Les cours reprendrons début septembre 2015. Les personnes intéressées pourront s'adresser à la Mairie ou au 06 23 56 60 57 (M. Parveix) pour les modalités et les horaires.

Fête populaire
13 juillet 2015

Une très belle journée pour ce 13 juillet 2015 !
Beau temps, du public venu nombreux au repas champêtre !
Bon pain, tartes et crêpes de St Martin !
Bal et superbe feu d'artifice
Une vraie « fête populaire » !

Marché de pays
15 août 2015

Le programme de cette journée du 15 août 2015 était chargé et débutait dès 8h avec un vide-grenier où une vingtaine d'exposants était présents. En fin d'après-midi, rendez-vous était pris avec l'association ADN pour une randonnée de 10 km. Pendant ce temps, les producteurs se sont installés pour un marché de pays. Par la suite, randonneurs et visiteurs ont pu se restaurer accompagnés d'une agréable animation musicale. La soirée se finissait en beauté avec la projection d'un film en plein air et un feu d'artifice. Belle affluence et bonne ambiance ont été au rendez-vous.

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

Rencontre des parents d'élèves

3 septembre 2015

Lors de cette réunion, il a été rappelé à l'assistance que le temps d'activités périscolaires est organisé par la municipalité et que cela coûte à la collectivité. Sur une moyenne de 34 semaines, le montant s'élève pour l'année scolaire 2015/2016 à 5 499€, contre 5 667€ l'année précédente.
De cette somme se déduit la subvention de l'état de 50€ par enfant (effectif : 76 enfants et bientôt 77). Résultat, 1 649€ restent à la charge de la commune.
Au delà de l'aspect financier, nous proposons des activités diverses et de qualité avec des intervenants professionnels.
Les animateurs ont présenté leur atelier : Sabine pour les activités créatives (origami...), Bobie pour la danse africaine, Ludovic pour le multi-sports, Thierry pour la classe orchestre, Avril pour le cirque et Isabelle pour le théâtre.
Nous remercions les parents d'élèves d'être venus en nombre pour participer à cette réunion.

Vide-grenier du livre et de l'écrit

20 septembre 2015

Bilan de fin de journée excellent superbe temps
Esprit convivial et bon enfant belle ambiance
Tous les exposants reviennent !
Repas pris ensemble (tous les exposants)
L'après midi atelier «Martin le hérisson» s'improvise à l'initiative de Jade 6 ans et Nathan 10 ans qui seront les 1er à réaliser «leur Martin» et l'emporter bien sûr. Suivra une table de 9 enfants animée par Kevin en train de faire «leur Martin».
Les parents attendaient sagement ....
Belle journée et belle réussite !

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les amis de la bibliothèque

Comme chaque année pour les «Journées du Patrimoine» les Amis de la Bibliothèque, ont organisé un vide-grenier du livre et de l'écrit, dimanche 20 septembre 2015.

Bilan de fin de journée excellent et superbe temps, tous les exposants reviennent l'année prochaine !

Belle journée et belle réussite !

Ce rendez-vous est le dernier de l'année 2015 !

Une année très riche en manifestations :

• Participation aux « inter classes »

• 20 ans de la Journée du Livre,

• participation à « Faites des livres » de Paul Langevin,

• participation a « Rencontre BD 2015 »

• et toujours la collecte d'objets pour la salle Alzheimer de Chantemerle, action pour laquelle nous avons reçu un trophée !

Après notre fermeture annuelle d'août, toute l'équipe continue la préparation de la JOURNEE du LIVRE 2016, et l'animation de l'ESPACE PANAZÔ avec comme nous l'espérons, des initiatives nouvelles ….

Vous pouvez venir nous faire une visite tous les samedis de 14h30 à 17h30.

Nous espérons que vous avez profité de l'été pour lire, n'hésitez pas à découvrir de nouveaux auteurs et à venir les rencontrer en mars prochain !

A très bientôt !

L'équipe de l'ESPACE PANAZÔ

L'association des parents d'élèves

C'est une nouvelle année qui s'achève pour les bénévoles de l'Association des parents d'élèves de Saint-Brice sur Vienne et Saint-Martin de Jussac.

Tout au long de cette année, ils ont enchainé les manifestations : le vide-grenier de fin d'année, les deux lotos d'automne et de printemps, et pour la deuxième année une après-midi Zumba qui connut un franc succès. Sans oublier dans le même temps la soirée dansante où petits et grands ont pu se déguiser et s'amuser au rythme des musiques des années 80/90.

L'association a donc cette année encore pu augmenter le montant alloué aux écoles. Et c'est en présence des maires que les membres de l'association ont remis les chèques aux directrices des deux écoles sous le soleil dans la cour de l'école de Saint Martin.

L'année s'est terminée une nouvelle fois par un dernier moment de convivialité et d'amusement avec le traditionnel pique-nique à l'étang de Chambéry le 3 juillet. Les enfants des deux écoles ainsi que leur famille ont profité des activités offertes par l'association comme des parcours gonflables, des balades à dos d'ânes mais aussi cette année encore d'un manège.

Les membres de l'association espèrent que tout le monde a passé de bonnes vacances d'été.

NOUS VOUS RETROUVERONS LE 21 NOVEMBRE POUR LE LOTO D'AUTOMNE A SAINT-MARTIN ET LE 29 NOVEMBRE POUR LE VIDE-JOUET A SAINT-BRICE.

Ils comptent sur vous et surtout si vous souhaitez les aider dans leurs actions, n'hésitez pas à vous joindre à eux.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Comité de restauration de l'église

Les membres du comité de restauration se sont réunis le 28 mars dernier à l'église.
Nous étions satisfaits d'avoir pu, grâce à l'aide de la mairie et de Mr Jérôme Jarry, régler le problème d'étanchéité au niveau du toit. De même, suite à l'intervention d'un électricien, le vitrail s'éclaire à nouveau à la tombée de la nuit pour mieux vous accueillir dans le village.
Nous attendons maintenant des nouvelles de la DRAC pour enfin pouvoir faire restaurer la statue de Saint Martin, vandalisée il y a plusieurs années.
Afin de donner à ce monument son plus bel apparat pour les fêtes pascales, c'est dans une ambiance conviviale que nous avons retroussés nos manches pour ranger, dépoussiérer, nettoyer. A cette occasion, plusieurs journalistes ont été conviés et nous avons eu, notamment dans Le Populaire, un bel article concernant notre action.
Cette année, la messe de la Saint Martin d'été a eu lieu le 5 juillet. A l'occasion de cette belle cérémonie, de nombreuses personnes sont venues prier et assister à l'aspersion du buste reliquaire à la fontaine.
Une seconde messe aura lieu le 11 novembre à la Saint Martin d'automne.
Lors des deux réunions de rentrée qui ont eu lieu les 07 septembre et 12 octobre derniers, nous avons voté pour la mise en place au sein de l'église de panneaux d'information, retraçant les différentes étapes de restauration de l'église, l'architecture extérieure et intérieure et l'histoire du Saint Martin. Après un premier travail de recherche et de synthèse, nous avons décidé de confier la réalisation des panneaux à l'agence ITI communication. Nous espérons pouvoir les exposer pour la période de Noël, en même temps que la crèche que nous mettrons en place le 05 décembre au matin.

Nous sommes aussi en attente de réponses pour organiser un concert au sein de l'église à cette même période.
D'autre part, c'est avec un réel enthousiasme que tous les membres du comité ont émis leurs idées pour l'organisation de la kermesse qui se déroulera le 03 juillet 2016, à l'occasion de la Saint Martin d'été. De nombreux jeux et animations ont été envisagés. Reste un gros travail d'organisation, de budgétisation et de prospection auprès des éventuels intervenants.
Etant peu nombreux au sein du comité, nous comptons sur vous, habitants de Saint Martin, pour apporter vos idées, votre aide, et surtout votre présence à l'occasion de cette journée que nous souhaitons festive et conviviale.
Nous vous accueillerons avec plaisir lors de notre prochaine réunion. N'hésitez pas à me contacter pour en connaître la date, au 06.31.26.23.46

La présidente, Virginie Rousseau.

Comité des fêtes et des loisirs

Pour le Comité des Fêtes et des Loisirs l'année 2015 est pratiquement terminée, après le vide-grenier et le Marché de Pays, et en attendant le Réveillon de la Saint-Sylvestre, cette année avec nos amis randonneurs d'ADN, pour les membres du Comité qui le souhaitent.
Depuis quatre ans nous participons très modestement à cet événement international qu'est la Fête de la Musique . Nous n'avons pas de budget à y consacrer ce n'est pas le but sinon nous nous éloignerons du concept tel qu'il a été créé. Nous avons la volonté de nous rassembler et de partager un moment de convivialité en musique entre habitants, voisins et amis de notre commune.
Le 13 Juillet, beau temps estival, les années se suivent et ne se ressemblent pas du moins pour les deux dernières. Tant mieux, l'équipe aurait très mal vécu un remake de 2014 ! Annulation du feu d'artifice et les désagréments liés à celle-ci ! 2015 restera comme un bon cru avec une météo très favorable une bonne fréquentation d'un public fidèle à Saint-Martin, des animations de qualité avec de belles rencontres pour l'organisation d'événements futurs.
Je profite de cette occasion pour remercier très chaleureusement tous les membres du Comité des Fêtes ainsi que les bénévoles, les amis qui nous rejoignent à chaque manifestation un peu plus nombreux pour travailler et œuvrer au rayonnement de notre petite commune.
Je terminerai par une petite précision : A la fin de l'exercice 2015 je ne solliciterai pas de nouveau le poste de Président au sein du bureau du Comité. Je précise que je suis sortant à la prochaine Assemblée Générale comme tous les autres membres et non démissionnaire comme la sainte rumeur voudrait le faire croire. Je souhaite pour notre association que se mette en place une nouvelle équipe dont je veux bien faire parti pour œuvrer à la bonne marche et au dynamisme de celle-ci.

Alain Parveix.

Vienne-Glane Haut Débit Solidaire

Accès à Internet. Bilan positif pour Vienne Glane Haut Débit solidaire. L'accès à Internet à haut débit est une norme d'habitation au même titre que l'eau, l'électricité et le téléphone. L'affirmer cela relèverait du truisme si l'ensemble de la population avait la possibilité d'y avoir accès. Mais ça n'est pas le cas. Il existe encore des zones non couvertes, essentiellement en milieu rural, ce qui accentue la fracture numérique, l'inégalité entre les territoires. C'est en partant de cette situation que des habitants d'Arnac, sur la commune de Cieux et du Monteil, sur la commune de St Junien avaient créé, autour des années 2008-2O10, une association, VGHDS (Vienne Glane Haut Débit Solidaire) pour se doter de cette ressource si nécessaire. L'association s'est ainsi développée et a élargi son rayon d'action, notamment du côté de St Martin de Jussac où elle compte actuellement 31 adhérents. Son développement a pu se faire grâce à des liens de partenariat avec certaines collectivités territoriales comme St Junien, Rochechouart, St Victurnien et Javerdat.

VGHDS a tenu son assemblée générale, en juillet dernier, à St Martin de Jussac, où se trouve son siège social. L'occasion de faire le point sur le bilan et les perspectives de l'association.

L'association se porte bien. 143 adhérents dont une dizaine d'entreprises bénéficient de ses services. Une équipe technique, composée exclusivement de bénévoles, assurent la maintenance ainsi que les interventions pour des pannes éventuelles. Celles-ci sont plutôt rares. 13 communes, à ce jour, sont reliées au réseau de VGHDS, sur un territoire qui s'étend de Rochechouart à Montrol Sénard et de Brigueuil à St Victurnien. Le problème qui se pose, aujourd'hui, est celui de l'implication des adhérents dans le partage des tâches, notamment au niveau administratif. Celles-ci reposent sur une poignée de bénévoles dont les journées ne sont pas extensibles à l'infini. Sur le plan technique, le réseau est stable au niveau des infrastructures. Actuellement, c'est essentiellement de l'entretien qui est fait. Les liens ont été sécurisés. S'il y a une défaillance d'un côté, elle peut être compensée de l'autre.

Pour les années à venir, il est probable que le nombre d'adhérents diminuera du fait que l'accès à l'ADSL va s'étendre, sur le territoire de la Communauté de communes Vienne-Glane, avec le schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN). Joël ratier, président de la Com'com, tout en saluant le travail accompli par VGHDS, explique ainsi ce qui va se passer avec le SDAN : « La Com'com, avec Rochechouart, dont nous allons nous rapprocher à partir du 1er janvier 2016, a répondu à l'appel à projet de DORSAL, dans le cadre du SDAN et elle a été retenue. Une convention a été signée. Celle-ci précise les conditions de l'accès au haut débit. (…). On peut penser que d'ici 2O2O, la totalité des foyers sera couvert avec au moins 5 à 8 mégas. » Tout ne se fera pas en même temps. Aussi VGHDS se positionne en complémentarité des collectivités en continuant de couvrir les zones blanches qui subsisteront encore un certain temps. Pour l'association, ça permettra aussi de multiplier les sources avec des débits intéressants et de pouvoir disposer de meilleurs endroits pour alimenter le réseau. Par ailleurs la commune de Veyrac a contacté VGHDS afin d'améliorer l'accès au haut débit sur son territoire. Des essais ont été effectués et une discussion va s'engager avec cette commune. Mais cela ne pourra se faire qu'avec l'implication de la commune. En effet, VGHDS a conscience que l'association ne peut pas absorber une aussi grande extension de son rayon d'intervention.

Le bureau de VGHDS

A.C.C.A.

La saison est maintenant commmencée depuis 2 mois et tout se déroule bien pour le moment.
Une date à retenir pour notre Loto : le 28 novembre 2015 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Saint-Martin de Jussac.
Amicalement,

Le Président, Gérard Bâcle.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Ecole de foot du Val de Vienne

L'école de foot du val de vienne a repris le chemin des terrains.
Nous comptons cette année : une équipe U19, 2 équipes U17, 2 équipes U15 en entente avec Saint Junien,· 3 équipes U13, 1 équipe U11,des équipes U9,des équipes U7. Il ne faut pas oublier la catégorie des féminines avec une équipe féminine U14/ U17F et une équipe féminine U10/U13F.
La pratique du football éveille l'esprit d'équipe sous toutes ses formes : esprit de compétition, affirmation de soi au sein d'un collectif, un état d'esprit collectif, le respect des autres …..Tous nos dirigeants travaillent avec les enfants dans ce but qui sera profitable à tous nos enfants.
Nous recherchons des bénévoles afin d'étoffer l'effectif d'encadrants, toutes les bonnes volontés seront appréciées, que ce soit pour le domaine footballistique, mais aussi la partie « logistique », renseignements auprès de Philippe Bernard 06 80 03 63 32.
Bonne rentrée à tous.

Le club du Val de Vienne est l'association des clubs des 6 communes suivantes :
Saillat sur Vienne, Chaillac sur Vienne, Saint-Brice sur Vienne, Saint-Victurnien, Oradour sur Glane et Saint-Martin de Jussac.

Le Nid - The Nest

Les membres ont souhaité refaire un atelier mosaïque avec l'intervenante Claire de LIMOSAIQUE situé à Limoges.

Voici les réalisations :

Pour information, nous envisageons de faire une action caritative dans les prochaines semaines.
Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous sur notre stand au marché de noël de Saint Laurent sur Gorre le 1er dimanche de décembre.
Créativement

Les membres du bureau

Retrouvez toute l'actualité des associations et de la commune sur notre nouveau site internet : www.st-martin-de-jussac.fr

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

A.D.N. (Autour De Nous)

Eté comme hiver, ADN sur tous les fronts

Après une semaine du jardinage où les bénévoles d'ADN ont prodigué leurs conseils aux enfants, ces mêmes bénévoles sont intervenus à l'école de Saint-Martin de Jussac dans le cadre des TAP (Temps des Activités Périscolaires), afin d'apprendre aux futurs randonneurs la signalétique du balisage.

La section marche nordique est restée également très active avec, outre ses trois séances d'initiation hebdomadaires, des participations à diverses manifestations. C'est ainsi qu'ADN a animé dans le cadre des journées du cœur, les marches de Saint-Gence et de Saint-Junien ainsi que celle programmée par la Mégisserie durant la semaine scandinave.

Pour ses animateurs et futurs animateurs, la commission formation a organisé une journée cartographie et boussole, cours théoriques puis pratiques sur le terrain alors qu'une autre équipe a poursuivi la numérisation des chemins qui permettra dans le futur, de remplacer les cartes et les topoguides par le GPS.

Certaines de nos actions passent inaperçues du grand public mais elles sont nécessaires et utiles : quelques volontaires, tronçonneuses et cisailles en mains, ont participé au débroussaillage d'un chemin sur les communes de Mortemart et de Blond afin que les promeneurs puissent à nouveau l'emprunter sans risques, pendant que d'autres effectuaient une veille pour le conseil général ; 25 km de chemins ont été inspectés afin de vérifier si ceux-ci ainsi que leur balisage sont toujours opérationnels.

Aux beaux jours, ADN à participé à la mise en place et à l'encadrement de la "1ère randonnée du printemps" d'Intersport et surtout à l'organisation à Saint-Junien du "Rando Challenge", épreuve nationale qualificative pour la coupe de France. Comme à l'habitude, la "Randonnée gourmande des Papillons" à Oradour/Glane à confirmé les succès des années passées, juste récompense d'un gros travail de préparation.

La saison estivale venue, ADN a poursuivi ses activités.

La section marche nordique, hormis une pause de 15 jours en juillet, a rassemblé trois fois par semaine les adeptes de la discipline.

Fin juillet, la "Haute Vienne à pied" organisée par le comité départemental FFRP dans la région d'Eymoutiers a amené de nombreux adhérents autour du lac de Vassivière et du Mont Gargan. Au programme chaque jour et durant une semaine, des balades magnifiques d'environ 25 kilomètres.

Tout au long de l'été, ADN a organisé et encadré trois randonnées à l'occasion des marchés de producteurs de Javerdat, Saint-Brice et Saint-Martin de Jussac avant de déguster ensemble et en toute convivialité, les produits locaux.

Répondant à une demande de l'Office de Tourisme, ADN à proposé quatre balades aux résidants du camping afin de leur faire apprécier les paysages limousins, découvrir les bords de Glane et connaître leur histoire.

Toutes ses animations n'ont pas empêché les randonnées hebdomadaires habituelles programmées les jeudis après-midi, la journée entière ou pour certaines, à la fraicheur des soirées certains vendredis.

Début septembre, les animateurs d'ADN seront encore sollicités pour encadrer et sécuriser "Randonnez vous en Haute Vienne" organisée pour la 12e fois à Saint-Pardoux par le Conseil Général.

Les semaines qui passent nous rapprochent également de la "Marche des Potirons" qui sera cette année une des trois étapes de l'animation "Des pieds pour rêver" organisée par la Mégisserie. Cette balade sera suivie du traditionnel repas limousin qui se déroulera cette année à Saint-Brice, le samedi 10 octobre.

Veilles, balisages et numérisations des chemins sont aussi au programme des prochaines semaines ainsi que l'opération "Nettoyons la nature" avec les enfants des écoles.

La rentrée approche et avec elle une nouvelle saison. L'actuelle se terminera par l'assemblée générale qui a eu lieu le vendredi 25 septembre à la salle des fêtes de Saint-Junien, moment privilégié pour faire le bilan d'une saison riche en activités.

Georges Bellot

Arts et Danses du Monde

Durant la saison 2014-2015, l'association ARTS et DANSES du MONDE à proposé chaque mardi soir, à St Martin de Jussac des cours de Danses Fitness:

La zumba se déroulait à partie de 19h, suivie par du Bokwa, à 20h15.

Parmi les objectifs de l'association, celui d'apporter des «activités de proximité» et de fédérer dans un esprit de «sport-santé»

Le bilan de la saison 2014-2015 est positif au regard des retours fait par des adhérents, qui ont pu trouver «près de chez eux» une activité qui leur plaît, dans une ambiance dynamique et conviviale.

L'association remercie la municipalité pour son accueil, et par son envie d'apporter de la vie dans sa commune et des services à ses habitants.

Ludovic Raynaud

ACTUALITÉ DE NOTRE ECOLE

Voyage scolaire des CM2
21 et 22 mai 2015

Voyage scolaire de la classe de CM2 de l'école de Saint-Martin de Jussac.
Les 21 et 22 mai 2015 à Nancay (Cher).
Hébergement : Domaine de la Grande Garenne
Visite : Le pôle des étoiles

Déroulement des deux journées :

21/05/2015 – 12h07 : Bien arrivés à destination sous le soleil berrichon !

21/05/2015 – 16h11 : Nous voici à notre hébergement. Un peu de détente avant de prendre possession de nos chambres.

22/05/2015 – 9h12 : Bonjour à tous les parents ! La nuit fut courte et fraîche mais tout le monde est content !
Nous quitterons le Cher vers 14h.

Le retour s'est bien passé et tout le monde était enchanté.

Fête de l'école
23 juin 2015

En 1ère partie, les enfants ont fait des accrobaties. La 2ème partie s'est déroulée en musique, les élèves ont chanté :
- la classe de CE2 = 'Ah ! Vous dirai-je maman. Chanson enfantine' , 'En passant par la Lorraine avec mes sabots - Chanson populaire' et 'Mon ami Pierrot version remixée (parole et rythme)'.
- la classe de CM1 = 'Une mélodie' et 'J'ai voulu planter un oranger... Version originale duo Renaud et I Muvrini'.
- la classe de CM2 = 'Comme des étoiles' de Jean Humenry et 'Le soleil et la lune' de Charles Trenet.

Pour finir les trois classes ont chanté 'Le pouvoir des fleurs' de Laurent Voulzy.
Les enfants ont été accompagnés par les maîtresses Anabel Roy, Nadège Briend et Sophie Leyssene ainsi que l'intervenante en musique Amandine.

SENTIERS ET CHEMINS

La passerelle de La Brégère

La passerelle située au lieu-dit « La Brégère » sur le sentier de randonnée « De l'Arbre et de l'Eau » a été entièrement refaite par des agents travaillant à la communauté de communes Vienne Glane, dans le cadre du transfert de compétence « voirie ».
Le fournisseur du bois est une scierie locale, l'assemblage et l'installation ont été réalisés par le service Voirie Espaces Publics.

Le chemin de Bèchemoure

Olivier BEAUBERT, exploitant agricole sur la commune, a rétabli gracieusement l'emprise du chemin de 'Bèchemoure'. Nous l'en remercions, cette action va permettre aux randonneurs et vététistes de pouvoir emprunter à nouveau ce chemin.

Le chemin de Bar à Landrevie

Le groupe d'intervention sur les chemins constitué de bénévoles habitants la commune ont réouvert des portions du chemin de 'Bar à Landrevie' (photo ci-contre).

Le chemin de l'Aubinerie à La Clautre

Par la même occasion, nous remercions Jeannot BRAUD, ex-exploitant agricole, qui entretient régulièrement le chemin de 'L'Aubinerie à La Clautre'.

Entre l'arbre et l'eau

Le plan du sentier «Entre l'arbre et l'eau» actualisé, suite au rendu de la cour de cassation (la commune ainsi que celle de Cognac La Forêt doivent verser 1 500€ chacune à la partie adverse), est consultable sur le site internet de la commune et vous pouvez retirer un exemplaire papier en mairie. **L'action des bénévoles se poursuit sur le chemin «du stade à Chanliat». Toute éventuelle entrave doit être enlevée au plus vite pour qu'ils puissent réouvrir ce sentier et permettre au public de circuler sur une nouvelle boucle de randonnée, de courte distance.**

EN BREF...

Informations diverses

Ouvertures du secrétariat de la mairie :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi matin : de 9h à 12h (les jours et horaires sont suceptibles d'être modifiés en période de vacances scolaires).
Contact : 05.55.02.18.15
commune.saintmartindejussac@wanadoo.fr

Rendez-vous avec le maire :
Les personnes désirant s'entretenir avec Madame le Maire doivent contacter le secrétariat de mairie.

Horaires d'ouverture de l'Espace Panazô :
Permanence : chaque samedi de 14h30 à 17h30.

Ramassage des ordures ménagères :
Circuit n°4 collecté le jeudi.

Ramassage des encombrants ménagers :
Circuit ENC n°4 Campagne : le 3ème jeudi des mois pairs (17/12/15 - 18/02/16).
Circuit ENC Bourg : le 2ème jeudi de chaque mois (12/11/15 - 10/12/15 - 14/01/16 - 11/02/16).
Rappel : pour des raisons de sécurité, d'hygiène et d'esthétique, les encombrants doivent être déposés la veille du jour de la collecte.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :
La déchetterie est ouverte toute l'année, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h3O.

La commmune est équipée d'un défibrilateur, situé à la base VTT, à l'arrière du gîte inter-communal. Un plan d'accès est visible sur la porte d'entrée de la salle des fêtes et sur le tableau d'affichage de la Mairie.

A titre d'information, quelques dysfonctionnements ont été constatés à la station d'épuration, causés par des éléments non biodégradables (exemples : lingettes, sopalin, rouleaux cartonnés...).

Professionnels

Assistante maternelle agréée
Madame Corinne FONDEUR
L'Aubinerie
Contact : 05 55 31 37 78 ou 06 27 59 09 16
Places disponible sur www.assmat87.fr

Multiservices
Entretien parcs et jardins, petits travaux intérieurs et extérieurs, interventions rapide
Devis gratuit
Monsieur Mickaël TEXIER
Lotissement L'Etang
Contact : 06 47 45 77 43
mickael.texier16@orange.fr

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

6 novembre 2015 - 20h30
Brigades d'Intervention Poétique
de la Mégisserie - Steve Somers
Tout public - Gratuit

8 novembre 2015 - 10h
Remise du prix du fleurissement
28 participants

11 novembre 2015 - 11h30
Commémoration
Participation d'élèves de CM2 et de membres de la Compagnie ZAFTRA

21 novembre 2015 - 20h30
Loto des parents d'élèves

28 novembre 2015 - 20h30
Loto de l'A.C.C.A.

20 décembre 2015 - 10h
Arbre de Noël de la commune
Enfants de moins de 3 ans
Enfants de plus de 3 ans scolarisés au sein du RPI Saint-Martin/Saint-Brice

10 janvier 2016 - 15h
Galette des rois
Jeux en bois avec
La Marelle Limousine

7 février 2016 - 12h30
Repas des aînés
Gratuité pour les personnes ayant au moins 65 ans dans l'année 2016
Inscriptions en Mairie

Plus d'informations en mairie ou sur
www.st-martin-de-jussac.fr

A LA DÉCOUVERTE DE NOTRE COMMUNE

LA SUITE...

MOTTE CASTRALE DE BAR

LE MOULIN BRÛLÉ

BAR

LA BRÉGÈRE

À voir sur la commune entre « Les Combes » et « Landrevie » et avant d'emprunter le parcours de randonnée, le village de « Bar » qui abrite une très ancienne motte castrale de 120 mètres de circonférence et de 20 mètres de haut, probablement d'origine gallo-romaine.
A « Chanliat », le promeneur trouvera une fontaine et un lavoir au pied d'un tilleul.
Au regard des visiteurs, à « La Brégère », s'offrent trois puits couverts privés des XVIII et XIXèmes siècles, un four à pain, un pont en bois et un autre en pierre de la même époque.
N'oublions pas les ruines d'un ancien moulin au lieu-dit « Moulin Brûlé ».

LA SUITE DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO